

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

CONTRÔLE DE VOTRE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

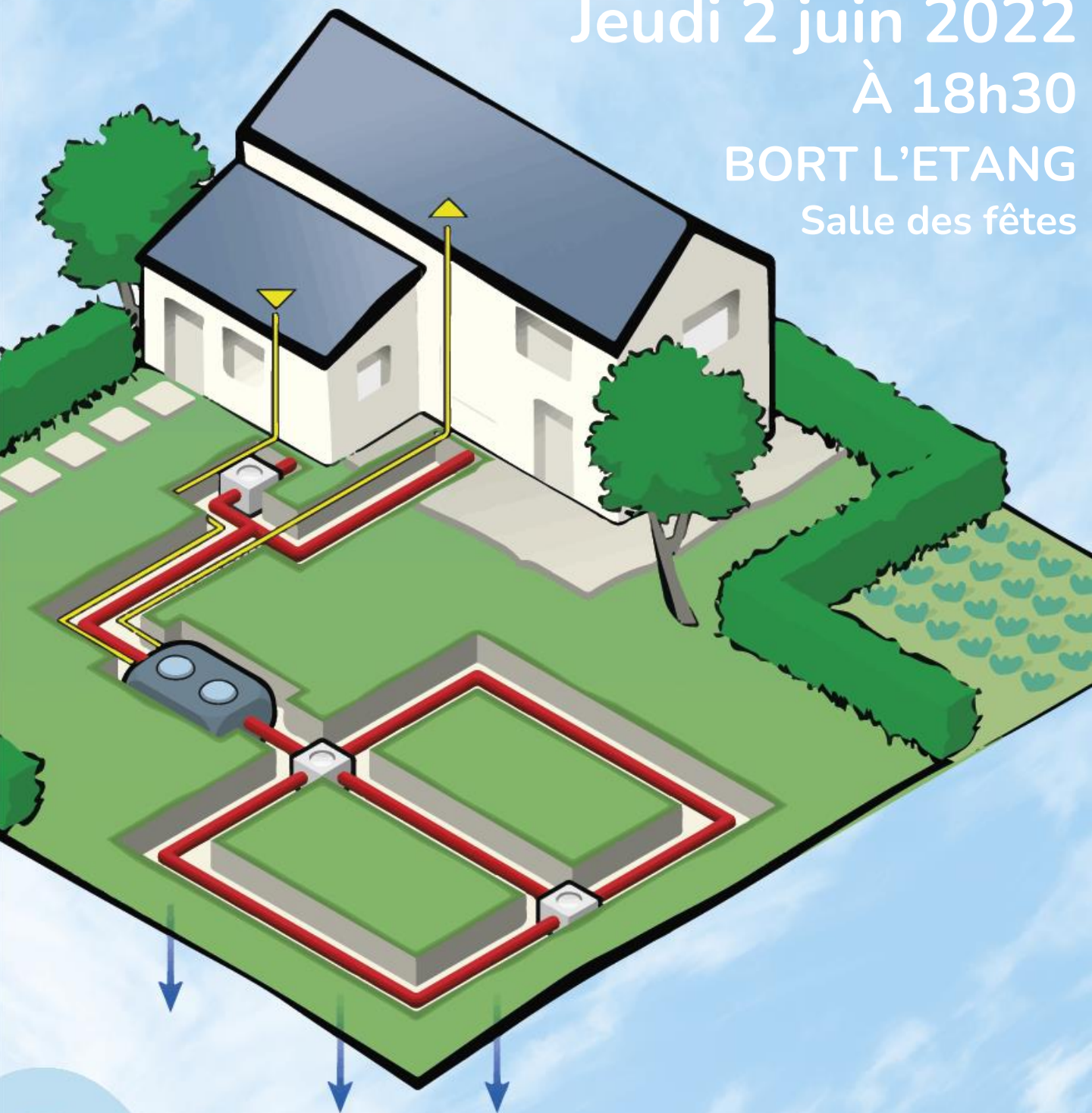
Présentation de l'ANC • Conseils et entretien • Déroulement de la visite • Subventions

Jeudi 2 juin 2022

À 18h30

BORT L'ETANG

Salle des fêtes



Organisée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

COMMENT EST ORGANISÉ LE RENDEZ-VOUS AVEC LE SPANC ?

Etape 1 : vous recevez un courrier du service SPANC indiquant une date et une plage horaire de rendez-vous

Etape 2 : contactez le service SPANC une semaine avant la date de rendez-vous pour convenir d'un horaire précis

Etape 3 : après visite sur le terrain, le technicien vous transmettra un rapport par voie postale

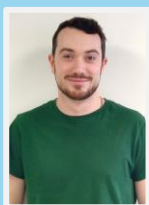
Etape 4 : La facture relative à la redevance s'élève à 100€. Elle vous sera envoyée ultérieurement par le Trésor Public

Pour plus d'informations sur le déroulement d'un diagnostic périodique, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.ccdoreallier.fr



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

29 avenue de Verdun • 63190 LEZOUX • Site : www.ccdoreallier.fr  EntreDoreEtAllier



Maxime GIRAUD
Technicien SPANC

spanc@ccdoreallier.fr 04.73.73.21.77

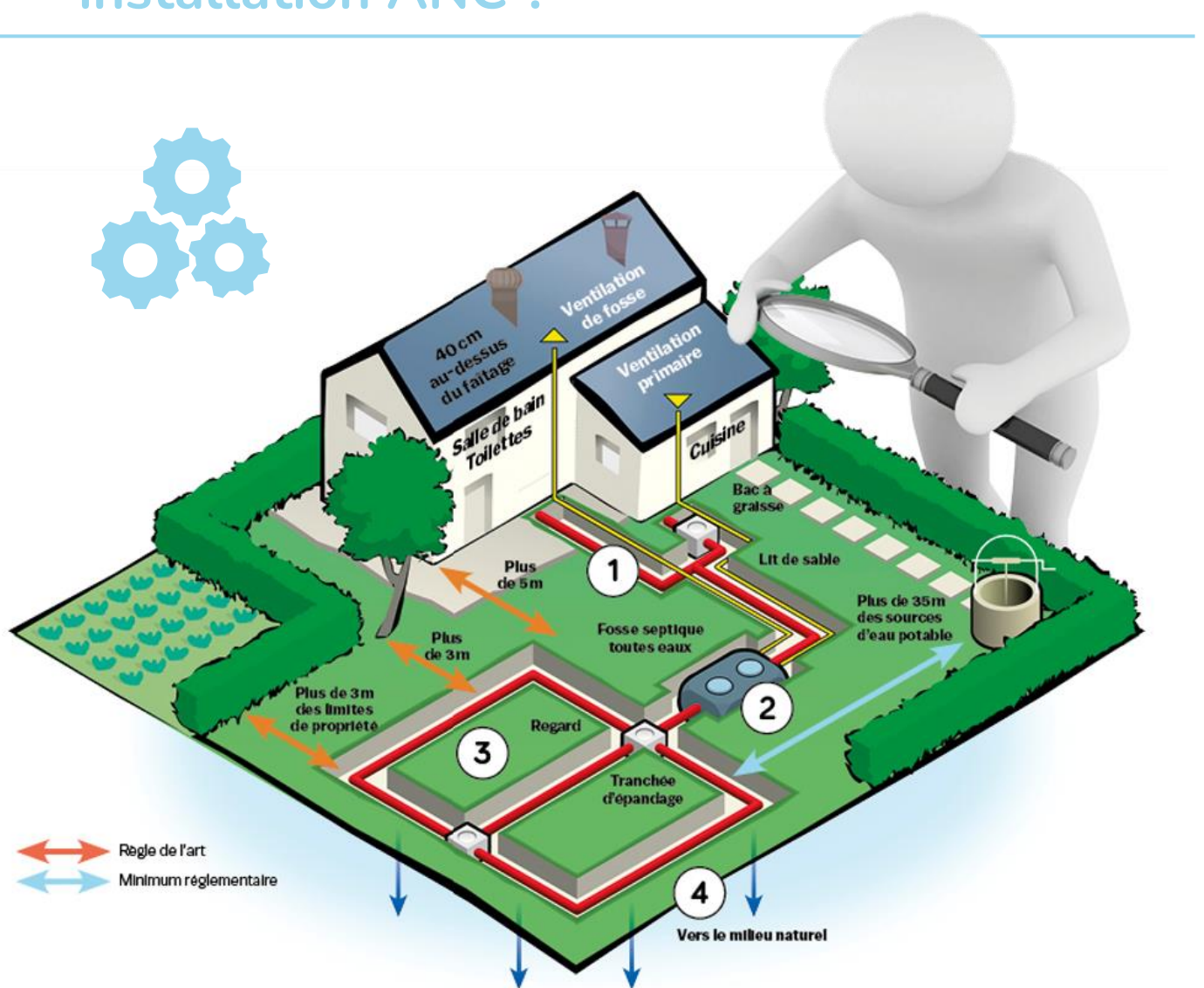


Céline FORTIN

Technicienne SPANC / Référente GEMAPI

spanc1@ccdoreallier.fr 04.73.73.24.02

Comment fonctionne une installation ANC ?



1 LA COLLECTE

L'ensemble des eaux usées de l'habitation est collecté puis dirigé vers le traitement primaire

2 LE TRAITEMENT PRIMAIRE

Il s'agit d'une première phase épuratoire qui élimine les graisses et les parties solides que contiennent les eaux usées

3 LE TRAITEMENT SECONDAIRE

Il s'agit d'une seconde phase de traitement assuré par des bactéries qui vont finaliser l'épuration des eaux usées

4 L'ÉVACUATION DES EAUX

Les eaux traitées sont dispersées par infiltration dans le sous-sol ou rejetées dans un exutoire (fossé, réseau pluvial...) sous réserve d'autorisation du gestionnaire

Le technicien SPANC doit vérifier chaque étape du bon fonctionnement de système de traitement des eaux usées.

A l'image de l'entretien d'une voiture ou d'une chaudière, un système d'assainissement non collectif nécessite un contrôle complet. Cette étape permet de garantir que le système est toujours opérationnel et que l'entretien a bien été réalisé au fil du temps.

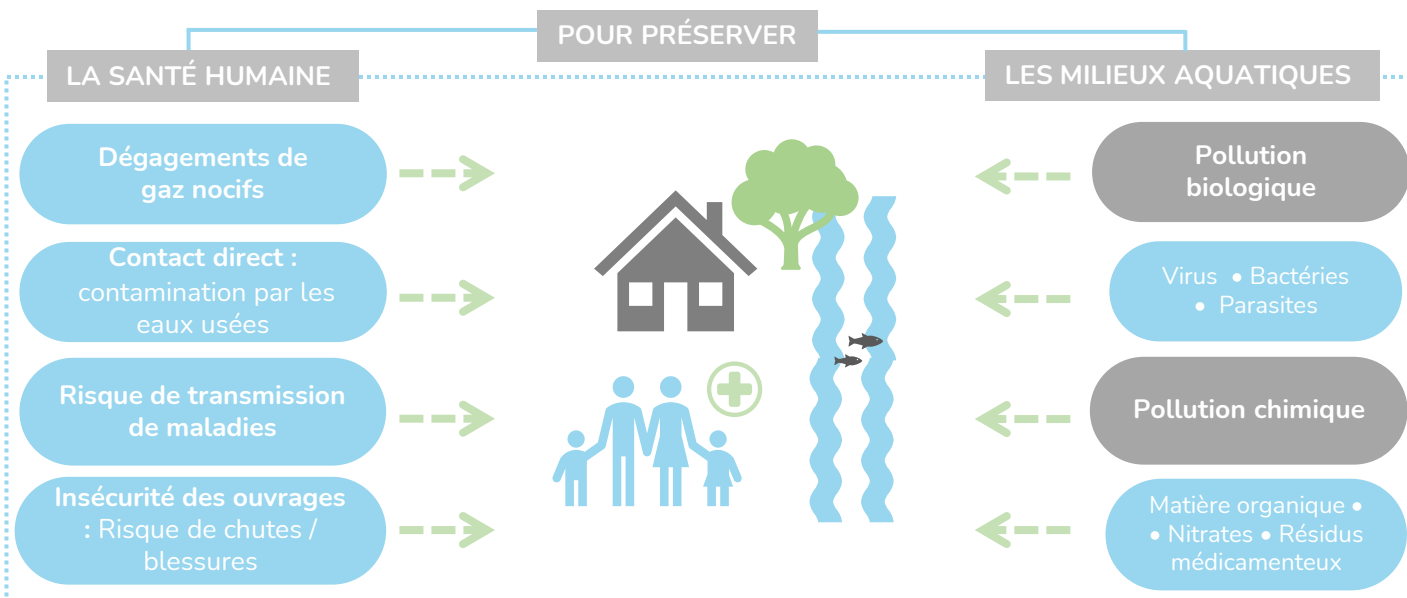


Vous êtes propriétaire d'un assainissement individuel : vous êtes concerné !

Comme l'exige la Loi sur l'eau, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes Entre Dore et Allier doit assurer la vérification des systèmes d'assainissement non collectif. **Une campagne de diagnostics périodiques** aura lieu en **2022** sur votre commune.

À ce sujet, une **réunion publique d'information et de sensibilisation** aura lieu le **jeudi 2 juin 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Bort l'Etang**. Nous comptons sur votre présence.

Pourquoi est-ce nécessaire de faire contrôler son système d'assainissement non collectif ?



Des pollutions visibles sur notre territoire liées à des installations défectueuses, obsolètes ou mal entretenues :

